

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2127 affectant le sergent major infirmier François à l'hôpital colonial de Djibouti.

n° 2127

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 décembre 1947

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro  
31 décembre 1947

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision désignant pour servir hors cadres en Côte française des Somalis le sergent-major infirmier François (Gaston)

**Vu** les nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le sergent-major infirmier François (Gaston), désigné pour servir hors cadres en Côte française des Somalis, est affecté pour compter du 7 décembre 1947, date de son débarquement, à l'hôpital colonial de Djibouti.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

**Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.**